Mme Véronique Dubois
Secrétaire Régie de l'énergie
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec. Votre dossier : R-3964-2016

Madame,

Jusqu'à ce jour, j'ai réussi à conserver mon compteur électromécanique et à convaincre mes quatre voisins de garder le leur aussi, de telle sorte que nos six compteurs (s'ajoute celui des espaces communs du bâtiment) sont toujours électromécaniques. Ils fonctionnent parfaitement et nous ne voyons aucunement la nécessité de les changer. D'autre part, nous craignons les effets néfastes des compteurs à ondes fussent-ils 'non communicants', d'autant plus que, de un, la nocivité augmente du fait de leur regroupement et de deux, ils sont situés près d'espaces de vie. De nombreux cas de feu reliés à des compteurs communicants ou non ont aussi été rapportés tandis que les compteurs mécaniques sont parfaitement sécuritaires.

Je(nous) revendique (revendiquons) le droit de conserver nos compteurs électromécaniques. Que cela soit offert en option, quitte à payer, une seule fois, des frais raisonnables. De plus, nous vous demandons que pour aider les personnes qui souffrent d'électro-sensibilité, les compteurs mécaniques retirés existants soient conservés afin de pouvoir servir de remplacement aux compteurs dits 'intelligents' ou aux autres dits 'non communicants'.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Andrée Deveault
385 Milton app. 3
Montréal Qc H2X 1V8

andree.d@videotron.ca

Je vous autorise par la présente et de manière formelle à verser immédiatement telle quelle - avec mon nom, mon adresse postale et mon adresse de courriel - ma lettre d'observation au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures avant de le faire.